

Image not found or type unknown



Modification de la destination d'un immeuble

Par **Lalieloumily8**, le **20/01/2020** à **09:37**

Bonjour

L'unanimité de la part des copropriétaires est obligatoire pour voter un changement de la destination de l'immeuble.

Question : tous les copropriétaires doivent-ils être présents physiquement lors du vote ?

Merci d'avance

M.xxxxxx

Par **youris**, le **20/01/2020** à **10:17**

bonjour,

la réponse est oui, l'unanimité de tous les membres du syndicat des copropriétaires est nécessaire

voir le lien ci-dessous:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/changement-destination-immeuble-doit-decider-7529.htm>

salutations

Par **Lalieloumily8**, le **20/01/2020** à **11:09**

Merci pour cette réponseincomplète pour moi.

Quid de la présence effective obligatoire ou non des copropriétaires ?

Possibilité pour certains de se faire représenter par d'autres copropriétaires ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **20/01/2020** à **11:37**

vous n'avez pas du lire le lien que j'ai indiqué et qui répond exactement à votre question.

ma réponse est complète, puisque que j'ai indiqué qu'il faut l'unanimité de tous les membres du syndicat des copropriétaires qui comprend par définition tous les copropriétaires.

il faut donc que tous les copropriétaires votent soit en étant présents soit en étant représentés.